



SI amélioration écoulement des eaux dans le Vimeu (Siren : 200080612)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Friville-Escarbotin
Arrondissement	Abbeville
Département	Somme
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	03/04/2018
Date d'effet	03/04/2018

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	Place Jean Jaurès
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN
Téléphone	
Fax	
Courriel	siaeev@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	28 598
Densité moyenne	146,01

Périmètres

Nombre total de membres : 15

- Dont 12 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Allenay (218000164)	265
80	Arrest (218000271)	888
80	Brutelles (218001394)	210
80	Estréboeuf (218002749)	250
80	Friaucourt (218003499)	785
80	Lanchères (218004422)	924
80	Pendé (218005833)	1 097
80	Saint-Blimont (218006591)	890
80	Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly (218006724)	1 312
80	Saint-Valery-sur-Somme (218006773)	2 612
80	Vaudricourt (218007318)	400
80	Woignarue (218007748)	855

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
80	CA de la Baie de Somme (200070993)	CA
76	CC des Villes Soeurs (247600588)	CC
80	CC du Vimeu (200070944)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

réalisation des études et des travaux d'aménagements hydrauliques des bassins versants de l'Amboise et de l'Avalasse, hors agglomérations (en dehors de toute zone urbanisable) sauf s'il s'agit d'antennes collectant des eaux issues des bassins versants amonts figurant dans la liste particulière et les cartes figurant en annexe 2 de l'arrêté du 8 décembre 2014. Entretien et aménagement des cours d'eau Amboise, Avalasse et Drancourt dans le cadre de l'intérêt général et selon le programme pluriannuel, par tous moyens adaptés.

Par substitution

- Autres actions environnementales

Aménagements hydrauliques concernant tous les ouvrages contribuant, en amont ou en aval hydraulique des zones urbanisables des communes membres, à réduire les ruissellements (y compris par les plantations de toute nature), collecter les eaux (par les fossés naturels ou non, les canalisations, les dalots, etc?), tamponner et stocker les eaux en tout secteur jugé intéressant, évacuer les eaux vers les milieux naturels les plus appropriés (cours d'eau permanent ou non, sous-sol par infiltration, etc ?), étant entendu que le traitement des eaux usées d'origine domestique, agricole ou industrielle ainsi que les eaux pluviales issues de voirie départementale ne sont pas de sa compétence (sauf accord préalable avec le

Département) : - la communauté de communes des Villes Surs pour les 4 communes suivantes (sur les 28 communes qui la composent au 1er janvier 2018) : ALLENAY, FRIAUCOURT, SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY et WOIGNARUE, - la communauté de communes du Vimeu pour les 14 communes suivantes (sur les 25 communes qui la composent au 1er janvier 2018) : AIGNEVILLE, BETHENCOURT-SUR-MER, BOURSEVILLE, CHEPY, FEUQUIERES-EN-VIMEU, FRESSENNEVILLE, FRIVILLE-ESCARBOTIN, MENESLIES, NIBAS, OCHANCOURT, TULLY, VALINES, WOINCOURT et YZENGREMER, - les communes (8) d'ARREST, BRUTELLES, ESTREBOEUF, LANCHERES, PENDE, SAINT-BLIMONT, SAINT-VALERY-SUR-SOMME et VAUDRICOURT. Entretien et aménagement des ouvrages (N.B. : exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants) : - la communauté de communes du Vimeu pour les 14 communes suivantes (sur les 25 communes qui la composent au 1er janvier 2018) : AIGNEVILLE, BETHENCOURT-SUR-MER, BOURSEVILLE, CHEPY, FEUQUIERES-EN-VIMEU, FRESSENNEVILLE, FRIVILLE-ESCARBOTIN, MENESLIES, NIBAS, OCHANCOURT, TULLY, VALINES, WOINCOURT et YZENGREMER, - les communes (12) d'ALLENAY, ARREST, BRUTELLES, ESTREBOEUF, FRIAUCOURT, LANCHERES, PENDE, SAINT-BLIMONT, SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY, SAINT-VALERY-SUR-SOMME, VAUDRICOURT et WOIGNARUE.

A la carte : La compétence a été conservée par : CA de la Baie de Somme

Par substitution

Autres

- Autres

Le syndicat assure la préparation des dossiers correspondants et la recherche des financements des études et des travaux. Il peut passer toute convention avec des organismes dont les compétences sont de même nature que les siennes. Il assure en tant que de besoin les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ses projets, la conduite des travaux d'équipements, d'aménagement et de gestion en qualité de maître d'ouvrage, la définition des modes de gestion des services créés, et en particulier l'entretien des ouvrages et des exutoires existants ou à construire, la recherche et l'appui de toutes initiatives publiques ou privées propres à faciliter la réalisation de son objet. Il réalise son objet soit par voie d'exploitation directe, soit par voie de concession ou d'affermage, soit par tout moyen conforme à la législation et aux textes réglementaires, des travaux d'entretien et d'aménagement à condition de posséder la maîtrise foncière des terrains qui reçoivent ou doivent recevoir des ouvrages (bassins, fossés, canalisation), ou de disposer d'un arrêté de déclaration d'intérêt général (dans le cas des cours d'eau et des plantations), ou d'une convention de travaux (dans le cas de plantations ou de canalisations) ou d'une autorisation de la collectivité propriétaire du terrain.)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	SMAH du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	733 433

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)